

CONVENANCE ET RESISTANCE: ENJEUX CONTEXTUELS D'UNE ANTONYMIE

JEAN-PAUL TOURREL

Université Catholique de Lyon
25, Rue du Plat, 69288 Lyon Cedex 02.

The words *convenance* „convenience” and *résistance* „resistance” are not a priori in a relation of opposition. However, as their form is similar and their meaning is opposite, they may be conceived by linguistic awareness as antonyms. In his essay Mr Tourrel attempts to reveal whether there is semantic opposition between the words. Proceeding from a lexicographic definition illustrated by examples, he examines whether the two words can be adjusted to the same semantic axis, whether they are in a relation of logical presupposition, and whether they are of opposite semantic value.

„Convenance” et „résistance”, par leurs assonances, invitent à un rapprochement. Un tel rapprochement, compte tenu du sémantisme différentiel dont les deux mots paraissent porteurs, conduirait, dans le cas présent, à en faire un couple d'antonymes. Au-delà des références étymologiques concernant chacun des deux termes, au-delà de l'évolution de leurs significations et de leur fréquence respectives, en particulier au XIX^e et au XX^e siècles, l'article qui suit se propose, en s'appuyant sur les définitions lexicographiques étayées d'exemples, de procéder à une analyse sémique visant à vérifier si „convenance” et „résistance” sont ou non justiciables d'une opposition sémantique, au point de pouvoir être considérés comme un couple de contraires. L'un et l'autre mots relèvent-ils d'un axe sémantique commun et présentent-ils des valeurs d'opposition et de présupposition logiques suffisantes pour que se cristallise et se réalise une relation d'antonymie effective?

L'observation des situations et des mises en oeuvre discursives devrait nous permettre de discerner à quelles conditions et selon quels enjeux une telle opposition sémantique est susceptible de s'être développée ou de se développer, dans l'usage, entre ces deux termes qui, a priori, ne s'offrent pas comme des contraires à la conscience linguistique.

1. ETYMOLOGIE DES DEUX TERMES

Que nous révèle l'étymologie des deux termes „convenance” et „résistance”?

Le mot „convenance”, selon *le Dictionnaire historique de la langue française*, est dérivé de l'ancien français „co(n)venant”, „entente mutuelle sur un certain sujet, accord”, participe présent substantivé de „convenir”.¹ La première forme attestée de „co(n)venance” correspond à celle repérée dans *Le roman d'Énéas* (1160), inspiré de *L'Énéide* de Virgile. Cette forme calquée sur le latin „convenantia” (lequel apparaît déjà, sous ce sens, chez Cicéron, *De Finibus*, 3, 21) désigne un rapport d'harmonie entre éléments et a pour synonyme le terme grec *ομολογια*.

Le mot „résistance”, calqué sur le terme latin „resistentia”, apparu chez Saint Augustin, dans son traité *De gratia Christi et de peccato originali*, 2, 22, correspond au participe présent substantivé de „résister” qui a lui-même pour origine le verbe latin „resistere”. Ce verbe latin est, quant à lui, composé de la racine redoublée de „stare” qui signifie „demeurer à la même place et y tenir ferme” (emploi classique), le préfixe „re-” marquant un renforcement à valeur intensive. Notons au passage que les deux termes présentent un radical étymologique de sens contraire, le mot „convenance” (cum venire) impliquant un déplacement, à tout le moins un mouvement d'assentiment vers, tandis que le mot „résistance” suppose inversement une position statique. Retenons également leur commune dérivation substantivée qui en fait deux termes de la même classe morphologique.

2. ÉVOLUTION SÉMANTIQUE DES MOTS „CONVENANCE” ET „RÉSISTANCE”

Dans son sens classique, le mot „convenance” exprime un rapport de conformité ou de concordance reliant une chose et une autre. L'exemple, correspondant à ce sens classique, retenu par le Larousse est pris dans Bossuet:² „Il y a une *convenance* nécessaire entre les moeurs des chrétiens et la doctrine du christianisme”.

Ce n'est qu'au XVIII^e siècle, et pour la première fois, semble-t-il, chez Rousseau, que le terme „convenances” employé au pluriel prend le sens de „règles du bon usage imposées par les conventions sociales”:³ „Que signifie ce sacrifice des *convenances* de la nature aux *convenances* de l'opinion?”⁴

¹ *Dictionnaire historique de la langue française* (sous la direction d'Alain Rey), Paris, Dictionnaires le Robert, 1992, vol. I, p. 490.

² *Grand Larousse de la langue française* (sous la direction de Louis Guilbert, René Lagane, et Georges Niobey), Paris, Larousse, vol. 2, p. 965.

³ *Larousse*, op. cit. p.965.

⁴ Rousseau (Jean-Jacques), *La Nouvelle Héloïse*, II, 2, 1762.

Une telle évolution du mot peut être constatée à travers les différentes significations prises successivement par l'expression „mariage de convenance”: en effet, alors que cette expression désignait, dans un premier temps, une relation d'inclination et d'harmonie, elle en vient ultérieurement à dénommer un mariage conclu en conformité avec les positions sociales et le degré de fortune des deux conjoints.

Le mot „convenance”, au XIX^e siècle, outre les sens précédents, en vient à signifier „le fait d'être approprié à sa destination”.⁵ Tel est le sens dans lequel Emile Boutroux emploie le mot lors d'un passage de son oeuvre *Contingences des lois de la nature*: „Quant à la convenance de l'acte, elle constitue ce qu'on appelle la finalité”.⁶

Non sans lien avec le deuxième sens évoqué ci-dessus, le mot „convenance” peut, fin XIX^e, début XX^e, avoir pour contenu „le fait d'être conforme aux usages de la société et à ses règles morales”. Un bon exemple de cet emploi nous est proposé ici par une phrase du *Journal* d'André Gide: „Ma joie a quelque chose d'indompté, de farouche, en rupture avec toute décence, toute *convenance*, toute loi”.⁷

En français moderne et contemporain, le mot „convenance” signifie enfin le fait d'être approprié à quelque chose ou de convenir à quelqu'un. On peut parler, dans ce dernier sens, de „congé pour convenances personnelles”. Un premier exemple de cet emploi peut être pris dans *Monsieur Ouine* de Bernanos: „Il vous suffit que l'affaire s'arrange à votre convenance, correctement, moi de même”.⁸ Un autre exemple est fourni par une citation de Charles de Gaulle: „Quant à l'avenir de la France, il est en elle-même, non point dans les *convenances* des alliés”.⁹

Fin XIII^e, le mot „résistance” est attesté chez Mahieu le vilain au sens de „qualité par laquelle un corps résiste à l'action d'un autre corps”.¹⁰ Le verbe „résister” prenant très tôt, comme chez Christine de Pisan (1404), le sens de „s'opposer par la force à une personne ou à un groupe qui emploie la force ou la contrainte physique”,¹¹ le mot „résistance” est particulièrement employé en contexte guerrier ou politique au XV^e et au XVI^e siècles.

Tout en continuant de s'appliquer comme dans l'exemple qui suit, pris chez Pascal, à la qualité des choses matérielles que résistent aux actions auxquelles elles sont soumises (un soufflet est difficile à ouvrir; et si

⁵ *Trésor de la langue française*, article „Convenance”, Paris, Gallimard/Klincksieck, 1971-1992.

⁶ Boutroux, (Emile), *Contingences des lois de la nature*, 1874, p. 107.

⁷ Gide (André), *Journal (1889-1939)*, B. de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1951, p. 639.

⁸ Bernanos (Georges), *Monsieur Ouine*, In *Oeuvres romanesques*, Paris, Le Seuil, Plon, Gallimard, 1961, 1458.

⁹ *Trésor de la langue française*, article „Convenance”, op. cit.

¹⁰ *Trésor de la langue française*, article „Résistance”, op. cit.

¹¹ Pisan (Christine de), *Livre de Charles V*, éd. S. Solente, T. I, p. 130.

on essaye de le faire, on y sent de la résistance),¹² le mot, au XVI^e et au XVII^e développe des emplois psychologiques, ce qu'attestent ces deux vers de Racine: „Mais, chère Ismène, hélas! quelle est mon imprudence! On ne m'opposera que trop de résistance”.¹³

Le sens politique, dérivé du sens militaire ou guerrier, va donner, sous la Révolution, l'expression „droit de résistance à l'oppression” (1791), incluse dans la *Déclaration des droits de l'Homme*,¹⁴ expression à laquelle semble faire écho la citation de Mirabeau qui suit: „Quand l'autorité devient arbitraire et oppressive... la résistance est le devoir et ne peut s'appeler révolte”.¹⁵

Les trois sens, physique, psychologique, et politique, repérés plus haut, conservent toute leur vigueur au XX^e siècle. Une bonne illustration du sens physique du mot „résistance” peut être donnée par l'extrait suivant de *L'anatomie comparée* de Cuvier: „L'oiseau qui descend ainsi peut retarder subitement sa chute en étendant ses ailes, à cause de la résistance de l'air qui augmente comme le carré de la vitesse”.¹⁶ Le sens psychologique, correspondant à la volonté d'un sujet de ne pas se soumettre à quelqu'un, apparaît particulièrement évident dans cette phrase extraite des *Mémoires d'Outre-Tombe* de Chateaubriand: „Le cardinal Consalvi, souple et ferme, d'une résistance douce et polie, était l'ancienne politique romaine vivante”.¹⁷ Dans le registre politique, il est curieux de constater que le terme „résistance” a pu signifier, en 1842, une attitude d'inertie opposée aux tentatives de réforme, avant de prendre le sens historique qu'on lui connaît (discours du 18 juin 1940 du général de Gaulle: „C'est la flamme de la Résistance française”) et qui correspond à l'action clandestine menée en France et en Europe pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Mais, dans l'ensemble, le mot „résistance” offre, sur la durée, une meilleure stabilité sémantique et une homogénéité plus grande. Sans doute, le fait que le terme soit utilisé dans la terminologie scientifique a-t-il renforcé la fixité du mot. Inversement, le mot „convenance” est sujet à des variations de significations à ce point importantes qu'il est possible de parler d'ambiguïté: la convenance désigne, selon la période historique considérée, une attitude de conformité du sujet à des normes extérieures ou, à l'inverse, un rapport de conformité des réalités extérieures au sujet.

L'évolution sémantique des deux termes est-elle en relation avec leur fréquence respective, observée, elle aussi, dans ses transformations?

¹² Pacal (Blaise), cité dans *Robert* (article „résistance”).

¹³ Racine (Jean), *Phèdre*, B. de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1950, p. 764.

¹⁴ *Dictionnaire historique de la langue française* (sous la direction d'Alain Rey), op. cit., vol. II, p. 1782.

¹⁵ Mirabeau, cité dans *Robert*, op. cit.

¹⁶ Cuvier, cité par le *Trésor de la langue française*, op. cit.

¹⁷ Chateaubriand (François René de), *Mémoires d'Outre-Tombe*, B. de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1951. p. 499.

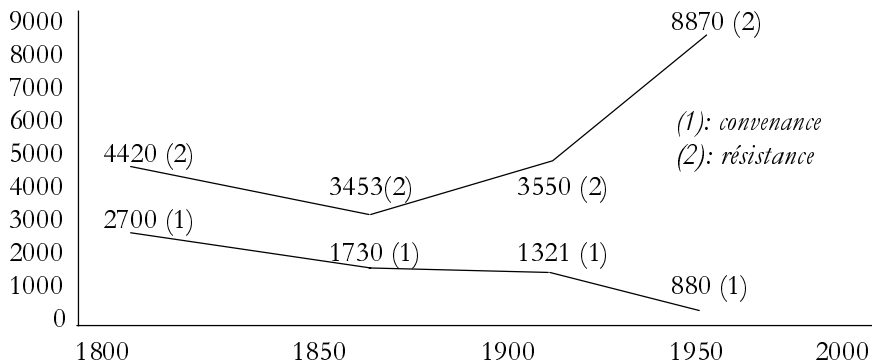
3. ÉVOLUTION FRÉQUENTIELLE DES MOTS „CONVENANCE” ET „RÉSISTANCE”

Si on admet le principe d’une comparaison quantitative des occurrences respectives des deux termes, effectuée à partir des fréquences relatives observées et présentées par le *Trésor de la Langue Française*, soit sur un corpus correspondant aux XIX^e et XX^e siècles, une telle confrontation peut se réaliser sous la forme d’un tableau et donner lieu à une représentation schématique.

Le tableau suivant contient les données relevées dans le TLF pour les quatre demi-siècles considérés.

EPOQUES/ TERMES	XIX ^e siècle		XX ^e siècle	
	1 ^e moitié	2 ^e moitié	1 ^e moitié	2 ^e moitié
CONVENANCE	2700	1730	1321	880
RESISTANCE	4420	3453	3555	8870

Les courbes du diagramme qui suit représentent les variations, sur l’axe du temps, des occurrences respectives des termes „convenance” et „résistance”.



Le tableau, ainsi que les courbes, rendent compte d’une évolution divergente des fréquences respectives des deux termes. Tandis que le mot „convenance” connaît une fréquence uniformément décroissante sur les quatre époques considérées, le mot „résistance”, d’un usage plus fréquent au départ, mais promis à une même décroissance, est l’objet d’un regain d’emploi dès la première moitié du XX^e siècle, qu’amplifie le nombre d’occurrences enregistré dans la période suivante.

Une telle configuration évolutive confirme-t-elle ou infirme-t-elle l’hypothèse d’un fonctionnement sémantique associé? Si l’observation des données statistiques fait apparaître, dans un premier temps, une évolution parallèle dans l’emploi des deux termes, de nature à confirmer éventuel-

lement l'hypothèse, l'évolution ultérieure dément formellement une telle proposition et vérifie plutôt une autonomisation de plus en plus grande du mot „résistance”.

Mais l'observation des seules données numériques ou statistiques ne constitue pas en soi une explication. Peut-on rendre compte des faits observés et en particulier de la fortune inattendue du mot „résistance” dans la seconde moitié du XX^e siècle sans faire appel au contexte d'emploi et à l'Histoire?

Pourtant avant d'analyser les occurrences et les emplois contextualisés, ce qui fera l'objet de la dernière partie de cette étude, il convient de procéder à une analyse sémique des deux mots en dehors de tout contexte.

4. ANALYSE SÉMIQUE COMPARÉE DES TERMES „CONVENANCE” ET „RÉSISTANCE”

Les deux termes n'offrant pas, comme nous l'avons vu ci-dessus, une même configuration sémantique sur l'axe du temps, nous nous proposons de vérifier, en partant d'une définition stabilisée des deux concepts, quelles relations présentent les sèmes qu'ils recouvrent respectivement. Pour réaliser cette confrontation, nous partons des deux définitions suivantes obtenues par synthèse des significations successives précédemment dégagées.

La „convenance” est le fait d'être en harmonie avec d'autres éléments et d'être adéquat ou conforme à une destination, à un individu, à un groupe, aux usages et aux règles qui régissent ce groupe.

La „résistance”, quant à elle, sera définie comme le fait de s'opposer, par sa présence physique, par la force ou par l'action, à un agent naturel, à une personne ou à un groupe faisant usage de la force ou de la contrainte.

A chacune de ces deux définitions correspond un ensemble de sèmes dont rend compte le tableau suivant.

	LA CONVENANCE EST		LA RÉSISTANCE EST
sème 1	un état	sème 1	un état ou une action
sème 2	une relation	sème 2	une relation
sème 3	une relation d'harmonie	sème 3	une opposition dans des formes variées, voire extrêmes
sème 4	un rapport entre un fait, une personne et d'autres faits ou d'autres personnes	sème 4	une modalité d'état ou d'action: présence, force, action

sème 5	un rapport de conformité	sème 5	une réponse (ou une attitude) réactive
sème 6	un rapport de conformité d'un objet ou d'un sujet à des réalités de référence (personnes, usages, règles, normes)	sème 6	un fait impliquant un agent extérieur qui soit à l'origine de l'action et qui déclenche la réaction
sème 7	un primat accordé à la relation et à l'harmonie	sème 7	un fait impliquant l'hostilité de l'agent extérieur et donc une perception de cette hostilité par le sujet
		sème 8	un primat relatif ou absolu accordé par le sujet à un objet-valeur

L'analyse des sèmes fait certes apparaître un ensemble de traits communs ou de relations entre les réalités que les termes recouvrent, mais cette analyse montre aussi une non-coïncidence entre „convenance” et „résistance”. Les deux termes, bien que présentant des sèmes antithétiques, ne peuvent être considérés comme d'authentiques antonymes, ce qui supposerait une relation d'implication réciproque.

Ainsi repère-t-on, dans le tableau ci-dessus, l'existence de sèmes communs ou partiellement communs. Les deux mots désignent une relation, ce qui implique la mise en jeu d'au moins deux réalités: la réalité considérée (soit celle du sujet ou de ses comportements) et la réalité de référence (c'est-à-dire extérieure au sujet). Ces traits communs suffisent-ils à justifier la mise en corrélation de ces termes et l'hypothèse d'une relation d'antonymie effective entre eux?

Certes on constate, dans le même tableau, que les éléments divergents l'emportent sur les points de convergence. C'est ainsi que les deux réalités entre lesquelles existe une relation sont marquées, dans un cas, par une propension positive à l'harmonie (soit une relation conjonctive), dans l'autre, par une tension négative ou inverse (soit une relation disjonctive). Mais on peut noter, par ailleurs, que la nature de la relation entre les deux réalités correspond, d'évidence, à un simple état, pour la „convenance”, même si on peut admettre qu'un rapport de convenance nécessite une certaine mise en oeuvre et que la nature de la relation correspond, de façon encore plus évidente et plus marquée, à une action, dans le cas de la „résistance”, ce qui n'exclut pas la possibilité d'une résistance de type statique ou passif.

Le terme „résistance” désigne par là une réalité plus complexe. Tandis que la „convenance” caractérise, pour l'essentiel, une attitude de conformisation aux normes ou aux règles en usage, la „résistance” met en

jeu une action qui n'existe que par rapport à une action préexistante, et par rapport à des valeurs qui amènent le sujet à refuser son assentiment à l'agent extérieur et à ce qu'il représente. Dans le premier cas, il y a primat accordé à la relation et à l'harmonie, ce qui dénote, soit une disposition des réalités extérieures perçue comme propice par le sujet, soit une disposition propice du sujet à l'acquiescement, soit une incapacité à percevoir une manipulation exercée. Dans le deuxième cas, il y a primat accordé par le sujet-opérateur à un objet-valeur. C'est, en effet, au nom de cet objet-valeur que l'attitude ou l'action de résistance s'affirme, ce qui dénote soit une incompréhension des enjeux et des virtualités d'un contrat proposé, soit la perception d'une réalité potentiellement hostile, soit une disposition du sujet à la réticence et au refus, qui peut aller jusqu'au sacrifice.

Les deux termes peuvent-ils être considérés, pour autant, comme des termes parfaitement antithétiques? Rappelons que les relations d'antonymie reposent sur l'existence d'un axe sémantique reliant les deux lexèmes¹⁸ Pour que deux mots puissent être considérés comme deux contraires, il faut non seulement qu'ils se distinguent par une majorité de sèmes qui s'opposent entre eux, mais aussi qu'ils appartiennent à la même classe morphologique et qu'ils manifestent entre eux une relation d'implication mutuelle, chacun des deux termes présupposant son contraire.

Or on peut difficilement dire des deux termes „convenance” et „résistance” qu'ils soient dans un rapport de contrariété, si la contrariété est effectivement définie comme „la relation de présupposition qui existe entre les deux termes d'un axe sémantique”.¹⁹

Quelles réponses nouvelles l'analyse des occurrences et des emplois en contexte peut-elle fournir à notre problématique et quels enjeux l'hypothèse d'une antonymie entre les termes „convenance” et „résistance” soulève-t-elle?

5. ANALYSE DES EMPLOIS CONTEXTUALISÉS

Comme on a pu le constater à travers l'évolution sémantique des mots, le terme „convenance” couvre des réalités aux référents multiples. Employé indifféremment au singulier ou au pluriel, le mot „convenance” s'applique indistinctement au sujet ou à son environnement. Ce qui convient peut correspondre, dès lors, à des relations extrêmement diverses.

Employé par Bossuet²⁰ dans un contexte d'enseignement religieux, au nom d'un providentialisme théologique et philosophique, le mot

¹⁸ Greimas (Algirdas-Julien) et Courtès (Joseph), *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette, 1979, article „Antonymie”.

¹⁹ Ibid. article „Contrariété”.

²⁰ Nous renvoyons, pour l'étude des emplois contextualisés, au corpus présenté ci-dessus au paragraphe 2.

„convenance” reflète l'idée d'une parfaite adéquation entre le comportement des croyants et celui de la doctrine chrétienne.

Chez Rousseau, le terme „convenances”, correspondant au fait d'être conforme aux usages, désigne tout à la fois les usages liés aux caractères et aux liens affectifs et ceux liés aux normes de l'opinion. Dans le contexte où s'inscrit l'emploi du mot et où s'élabore une conscience nouvelle recentrée sur l'individu, le débat porte sur la question du mariage: le lien conjugal doit-il se conformer aux règles sociales de l'opinion ou se déterminer par rapport aux liens personnels et interpersonnels?

Avec la citation d'Emile Boutroux, le terme „convenance”, qui peut être ici défini comme le fait d'être approprié à sa destination, qualifie la pertinence de l'acte dans son rapport à la finalité de celui-ci. Nous sommes dans un contexte philosophique où le philosophe prend ses distances avec un positivisme absolu et rappelle la place des finalités dans le jugement.

Contrairement à Gide, chez qui le terme „convenance”, par métonymie ou déplacement, désigne les règles du bon usage imposées par la société, (ce que confirment les autres mots de l'énumération, „décence” et „loi”), règles dont le sujet, dans le cas présent, cherche à se libérer, la citation de Bernanos montre que c'est la personne elle-même qui constitue le point de référence par rapport auquel l'environnement „convient”. Le terme, dans ce dernier emploi, reflète l'attitude égocentrique, où le moi est pris pour une fin.

Le mot „convenance”, chez de Gaulle, reprend le sens de la citation précédente, dans une tout autre situation, celle des relations internationales d'un contexte de guerre.

Ainsi, du bien-fondé de la „convenance”, telle que l'institue le discours théologique d'un Bossuet, jusqu'à sa mise à distance critique dans les trois dernières citations, on constate une perte de substance de la notion que confirme l'emploi progressivement restreint de ce terme.

Le terme „résistance” correspond schématiquement à trois emplois caractérisés:

– dans un contexte scientifique, le mot désigne le phénomène naturel ou physique qui s'oppose à une action ou à une force: tel est le sens des citations de Pascal et Cuvier;

– dans un contexte personnel et relationnel, le terme „résistance” signifie une attitude morale ou psychologique qui consiste à résister à ses faiblesses ou tentations subjectives, aux investigations proposées par un autre sujet (résistance du patient en psychanalyse), ou qui consiste à ne pas céder aux visées ou à l'influence de quelqu'un d'autre: telle la signification des citations de Racine et Chateaubriand;

– dans un contexte politique et militaire, le terme „résistance” prend enfin le sens d'une action qui marque le refus de subir des contraintes violentes jugées insupportables et de neutraliser, par cette action,

l'initiative d'un adversaire, d'un envahisseur ou d'un occupant indésirable. Avec la majuscule, le terme désigne le mouvement politique clandestin mené en France et en Europe pendant la Seconde Guerre Mondiale contre l'envahisseur nazi.

Si le terme „résistance” a une fréquence supérieure à celle du mot „convenance” dès le XIX siècle, cela est dû manifestement au développement des Sciences Physiques au cours de ce siècle. Quant à l'inversion de tendance constatée au milieu du XX, elle s'explique par le contexte historique de la Seconde Guerre Mondiale, référence qui mobilise, depuis lors, les occurrences du mot.

Est-il, dès lors, toujours légitime de rapprocher les deux termes et de les présenter comme un couple de contraires? Etant donné la charge sémantique que le mot „résistance” tire de son emploi spécifique dans l'Histoire récente, n'y a-t-il pas le risque de créer, dans une telle hypothèse, un axe sémantique artificiel, par le seul rapprochement des deux termes? L'antonyme „historique” du mot „résistance” étant celui de „collaboration”, ne risque-t-on pas de projeter, sur le mot „convenance”, les antisèmes du mot „résistance” et, ce faisant, d'attribuer à la „collaboration” considérée comme fait historique, les vertus d'une action „convenable” ou „convenante”? Une telle interrogation n'est pas pure rhétorique. Les occurrences des termes analysés ci-dessus doivent nous inciter à la prudence, et ceci d'autant plus que les situations observées sont, par nature, complexes.

Lorsque Chateaubriand réalise le portrait du cardinal Consalvi, en caractérisant sa „résistance” de „douce et polie”, la qualification choisie emprunte, sans conteste, aux sèmes du terme „convenance”. Recherchant, d'évidence, le paradoxe, le mémorialiste suggère ici que toute résistance ne prend pas nécessairement les formes d'une action violente. Il est vrai que nous sommes là en présence d'un contexte individuel et que le personnage décrit n'offre, aux yeux du lecteur, aucune dimension sur laquelle puisse s'ouvrir l'avenir.

Lorsque De Gaulle envisage, inversement, dans le contexte historique de la Guerre et de la Résistance, l'avenir de la France” et le voit, „non point dans les convenances des alliés”, mais „en elle-même” on peut estimer que le mot „convenances” n'a pas été choisi au hasard. N'offre-t-il pas, en effet, l'avantage de désigner nommément les intérêts des autres puissances auxquels une attitude d'allégeance soumettrait inévitablement l'avenir de la France? La phrase ne suggère-t-elle pas, par l'emploi ironique du mot „convenances”, pris au sens le plus médiocre, la non-convenance, voire l'inconvenance d'une telle attitude et cette phrase ne constitue-t-elle pas un appel explicite à l'esprit de Résistance?

Ainsi il est apparu que les deux termes „convenance” et „résistance”, pour appartenir à la même classe morphologique et pour être, tous deux, des dérivés substantivés de verbes hérités d'étymons latins au sémantisme

différencié, voire antagoniste (l'un marquant l'idée de mouvement, l'autre celle d'immobilité), ne présentaient pas les caractéristiques suffisantes pour être considérés comme des contraires. L'analyse contextuelle a montré que les deux mots ne relevaient pas des mêmes référents et ne pouvaient, par conséquent, s'inscrire sur un axe sémiotique commun, même si, la complexité des situations aidant, certaines occurrences pouvaient, en fonction des réalités, faire interférer les contextes et semblaient même pouvoir accréditer l'idée d'une relation antonymique. Une telle relation se heurterait non seulement à l'ambiguïté sémantique que présente le mot „convenance”, mais aussi et surtout à la surcharge de significations conférée au mot „résistance” par son inscription dans l'Histoire.

Au-delà des mises en discours contextuelles auxquelles les deux mots se sont prêtés et se prêtent, il importe de souligner qu'une relation antonymique n'est pas univoquement déterminée par des rapports entre sèmes et par des structures intralinguistiques, mais qu'elle est aussi, dans une certaine mesure, dépendante, au plan du sens, de certains contextes d'emploi, en particulier lorsque s'y jouent des valeurs de référence.

